

LE LIVRET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE À LA TRANSMISSION AU COLLÈGE

Le livret scolaire pour les trois cycles

Quels sont les textes réglementaires qui le régissent ?

- Un décret de 1990¹ l'institue pour les trois cycles.
- Le code de l'éducation² prévoit, pour chaque élève du premier degré, un livret scolaire et en indique l'objectif et la composition.
- Une circulaire en 2008³ est consacrée au livret scolaire avec un modèle.

Quels sont ses objectifs ?

- Il est un instrument de liaison entre les maîtres, ainsi qu'entre l'école et les parents ; le code de l'éducation indique la nature des informations communiquées : résultats des évaluations périodiques établies par l'enseignant ou les enseignants du cycle réunis en conseil des maîtres, indications précises sur les acquis de l'élève, propositions faites par le conseil des maîtres et décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.
- Il permet d'attester progressivement des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité.

Que devient le livret en cas de changement d'école de l'élève ?

Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école.

Le livret scolaire à l'école maternelle

Quel est le contenu du livret scolaire ?

- Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école, (la forme de cette partie du livret scolaire peut différer donc différer selon les écoles, constituant notamment le livret d'évaluation propre à l'école.) pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.
- Un bilan des acquisitions de l'école maternelle réalisé en référence aux programmes est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire. C'est pourquoi, un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire.
- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

Que devient le livret à la fin de l'école maternelle ?

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Par conséquent, il est transmis à l'école élémentaire.

Que reçoivent les parents, que doivent-ils faire ?

Le livret scolaire est régulièrement communiqué aux parents, qui le signent.

Le livret scolaire au cycle 2 -CP et CE1

Quel est le contenu du livret scolaire ?

- Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.
- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 présentées selon le modèle en annexe 1
- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 du palier 1 du socle commun, en référence aux programmes de l'école présentées selon le modèle en annexe 2 :
 1. la maîtrise de la langue française ;
 2. les principaux éléments de mathématiques ;
 3. les compétences sociales et civiques.
- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route présentées selon le modèle en annexe 3, avec les documents associés :
APER et APS :
- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

Que devient le livret à la fin du cycle 2 ?

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Par conséquent, il est transmis à l'enseignant de cycle 3.

Que reçoivent les parents, que doivent-ils faire ?

Le livret scolaire est régulièrement communiqué aux parents, qui le signent.

Le livret scolaire au cycle 3

Quel est le contenu du livret scolaire ?

- Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école⁴ pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.
- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CM2 présentées selon le modèle en annexe 1 - Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CM2 du palier 2 du socle commun, en référence aux programmes de l'école présentées selon le modèle en annexe 2 :
 1. la maîtrise de la langue française ;
 2. la pratique d'une langue vivante étrangère ;
 3. les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
 4. la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
 5. la culture humaniste ;
 6. les compétences sociales et civiques ;
 7. l'autonomie et l'initiative.
- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route présentées selon le modèle en annexe 3, avec les documents associés :
APER et APS
- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

Que devient le livret à la fin du cycle 3 ?

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Que reçoivent les parents, que doivent-ils faire ?

Le livret scolaire est régulièrement communiqué aux parents, qui le signent.
À la fin de l'école élémentaire, le livret scolaire est remis aux parents.

Ce qui est transmis au collègue

- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CM2 présentées selon le modèle en annexe 1
- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CM2 en référence aux programmes de l'école présentées selon le modèle en annexe 2,
 1. la maîtrise de la langue française ;
 2. la pratique d'une langue vivante étrangère ;
 3. les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
 4. la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
 5. la culture humaniste ;
 6. les compétences sociales et civiques ;
 7. l'autonomie et l'initiative.
- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route présentées selon le modèle en annexe 3, avec les documents associés :
APER et APS